



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Levroux, dûment convoqués en date du 7 décembre 2020 par le maire, se sont réunis à la maison du peuple sise rue Gambetta sous la Présidence du maire Alexis Rousseau-Jouhennet.

Présents (24) : M. Alexis Rousseau-Jouhennet, Mme Michèle Prévost, M. Dominique Valignon, Mme Sandrine Limet, M. David Sainson, Mme Pascale Descampeaux, M. Michel Descout, Mme Jacqueline Auger, Mme Bernadette d'Armaillé, M. Michel Sémion, Mme Agnès Pistien, M. Frédéric Chevallier, M. Thierry Pinault, M. Matthias Vachet, Mme Léa Trémeau, M. Philippe Barrault, Mme Christelle Le Prévost, M. Thierry Texerault, Mme Tori Robaer, M. Nicolas Cousin, Mme Séverine Pivot, Mme Sylvie Devers, M. Laurent-Michel Pineau, Mme Martine Bertard.

Excusé(s) (3) : M. Gaëtan Boué qui a donné son pouvoir à Léa Trémeau, Mme Carole Moreau qui a donné son pouvoir à M. Chevallier Frédéric, M. Jean-Louis Pesson qui a donné son pouvoir à Sylvie Devers

Date de la convocation : 7 décembre 2020

Secrétaires de la séance : Léa Trémeau et Séverine Pivot

Ordre du jour :

À l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 15 octobre 2020.
2. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au maire.
 - Location Cocorel
 - Mise à disposition salle polyvalente pour Madame Bader
 - Mise à disposition salle polyvalente pour Berry country dance
 - Comodat avec M. Langé
 - Location Creusillet Elisabeth
 - Modification régie avance
 - Location Delavent Johanna
 - Location Samma Sati
 - Demande de DSIL exceptionnelle pour Porte de Champagne



Ville de
LEVROUX
D É P A R T E M E N T D E L ' I N D R E

- Mise à disposition à titre gracieux pour M. Philippe Tricoche
 - Demande de subvention pour étanchéité et isolation toit école Pêcherat
 - Virement de crédits
3. Lancement étude pour chauffage biomasse/gaz école.
 4. Budget primitif commune 2021.
 5. Budget primitif assainissement 2021.
 6. Décisions modificatives budget 2020.
 7. Tarifs 2021.
 8. Location à M. Charretier.
 9. Désignation représentant défense civile.
 10. Ajout membre commission attractivité.
 11. Renouvellement bail civil avec TDF sur 20 ans.
 12. Bâtiment la coupole à l'euro symbolique.
 13. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement.
 14. Dénomination des rues du hameau Le Meez.
 15. Convention entretien petit étang avec ASPELL.
 16. Acquisition bande de terrain mise en place passerelle.
 17. Récupérateur eau de pluie.
 18. Vente du silo.
 19. Vente parcelle terrain ZA.
 20. Commission attribution places multi-accueil.
 21. Exonération loyers COVID (E3, Restaurants...).
 22. Rémunération gardiennage collégiale.
 23. Recours aux services d'une diététicienne.
 24. Recrutement accroissement temporaire d'activités.
 25. Recrutement conseiller numérique.
 26. Convention Petites villes de demain.
 27. Recrutement chef de projet dans le cadre Petites villes de demain.
 28. Questions diverses.



Monsieur Alexis Rousseau-Jouhennet, maire de la Commune nouvelle de Levroux, ouvre la séance.

Le maire vérifie si le quorum est atteint et désigne deux secrétaires de séance : Jacqueline Auger et Séverine Pivot

M. le maire indique qu'il y a 5 points de dernières minutes à rajouter à l'ordre du jour suite à des informations de dernière minute :

- a. Statuts de la Communauté de communes
- b. COS de Levroux
- c. Convention avec le SDEI (subvention éclairage public)
- d. Subvention DRAC pour entretien reliques et statues
- e. Subvention DRAC Porte de Champagne

Aucune objection n'est formulée par le conseil municipal.

1. Approbation du PV du conseil municipal du 15 octobre 2020

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

M. le maire propose au Conseil municipal d'approuver le PV du conseil municipal du 15 octobre 2020.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

2. Décision (s) prise(s) dans le cadre de la délégation de pouvoir

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

- Location à la Cocorel du local 4 rue du cherche-midi pour 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2020 pour un montant mensuel de 350 euros.
- Mise à disposition salle polyvalente pour Madame Bader du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 pour 7 heures par semaine pour 15 euros par mois.
- Mise à disposition salle polyvalente pour Berry country dance du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 pour 6 heures par semaine pour 15 euros par mois
- Location à Creusillet Elisabeth d'un logement situé 17 route de Frédille à Saint-Martin-de-Lamps de type F3 à compter du 1^{er} novembre 2020 pour un montant mensuel de 270 euros.



Ville de
LEVROUX
D É P A R T E M E N T D E L ' I N D R E

- Mise à disposition pour Madame Johanna Delavent d'un local situé rue Gambetta au numéro 1 les lundi, mardi et jeudi du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021 pour un montant de 60 euros par mois.
- Mise à disposition pour M. Mickaël Doré d'un local situé rue Gambetta au numéro du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 pour un montant de 100 euros par mois.
- Mise à disposition salle polyvalente pour Familles rurales du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 pour 4 heures par semaine pour 15 euros par mois.
- Comodat avec M. Cyril Langé d'un ensemble de terres situé section ZH29 lieu-dit le gour d'une superficie de 5a20a.
- Mise à disposition pour l'association Samma Sati d'un local situé rue Gambetta au numéro 1 les mercredi et samedi du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021 pour un montant de 40 euros par mois.
- Mise à disposition à titre gracieux pour M. Philippe Tricoche d'un local sis rue du collège à compter du 13 novembre 2020 jusqu'à la signature de la vente du bien, en cas de désistement un loyer de 300 euros par mois serait facturé à compter de la date de début de la mise à disposition.
- Demande de subvention qui est la DSIL exceptionnelle au titre de l'année 2020 pour la porte de Champagne.
- Demande de subvention de 8 000 euros auprès du département au titre du FAR pour la réalisation de l'étanchéité et l'isolation du toit de l'école Pêcherat.
- La régie d'avances a été modifiée en permettant un nouveau mode de paiement qui est la carte bancaire et en rajoutant un motif de dépenses qui est l'achat sur internet.
- Virement de crédits : il manquait la somme de 1291 euros au compte 739223 (Fonds de péréquation des ressources communale et intercommunales), cette somme a été prélevée du chapitre 022 Dépenses imprévues.

Délibérations

Délibération 2020-55 : Lancement étude pour chauffage biomasse/gaz école

Suite à la présentation par ABC énergie et Hydro géologues conseil du rapport concernant la géothermie pour l'école Pêcherat, il a été conclu que pour un coût élevé de travaux le confort procuré ne serait pas forcément optimal.

Il faudrait donc trouver une solution alternative à la géothermie.

La nouvelle réglementation gouvernementale préconise de ne plus recourir au chauffage par le gaz.

La solution de chauffage à envisager pour l'école serait donc la biomasse à savoir une chaudière qui fonctionnerait soit au bois soit au miscanthus.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Le conseil municipal donne à l'unanimité l'autorisation au maire de solliciter le cabinet ABC énergie pour faire compléter l'étude déjà en partie réalisée pour la géothermie en choisissant ces solutions de chauffage en signant un devis d'un montant de 1 120 euros HT et de solliciter les subventions s'y référant.

Délibération 2020-56 : Budget primitif commune 2021

Section de fonctionnement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 025 700,00	989 300,00
012	Charges de personnel et frais	1 880 050,00	1 880 050,00
65	Autres Charges de Gestion courantes	337 198,50	328 371,58
66	Charges financières	26 000,00	22 000,00
67	Charges exceptionnelles	33 300,00	33 300,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits (FNGIR)	81 904,00	81 904,00
014	Fonds de péréquation	24 000,00	24 000,00
023	Virement à la section d'investissement	247 222,06	44 215,10
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 284,32	3 284,32
TOTAL		3 668 658,88	3 416 425,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	BP 2021
002	Excédent de fonctionnement reporté	295 583,88	0,00
013	Atténuation de charges	30 000,00	30 000,00
70	Produits des services, du domaine et...	169 250,00	203 000,00
73	Impôts et taxes	1 841 924,00	1 851 724,00
74	Dotations et participations	1 204 601,00	1 204 601,00
75	Autres produits de gestion courante	120 300,00	120 100,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	7 000,00
TOTAL		3 668 658,88	3 416 425,00



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Section investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2020	BP 2021
001	Solde d'exécution sect. investis. Reporté	0,00	0,00
16	Remboursements d'emprunts	203 000,00	180 000,00
20	Immobilisations incorporelles	88 500,00	39 350,00
21	Immobilisations corporelles	111 298,02	253 000,00
23	Immobilisations en cours	735 000,00	1 318 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00
TOTAL		1 137 798,02	1 800 350,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2020	BP 2021
001	Solde d'exécution section investissement reporté	250 031,49	0,00
10222	FCTVA	77 450,00	235 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	2 000,00
13	Subventions d'investissements	557 010,15	793 529,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00	707 321,58
024	Produits de cession	0,00	15 000,00
021	Virement de la sect. de fonctionnement	247 222,06	44 215,10
040	Opération ordre de transferts entre sections	3 284,32	3 284,32
TOTAL		1 137 798,02	1 800 350,00

Les principaux travaux en investissement prévus sont les suivants :

- Clôture stade : 60 000 €
- Réfection terrain de tennis : 40 000 €
- Acquisition balayeuse : 22 200 €
- Récupérateur eau de pluie : 7 000 €
- Fin des travaux portes école : 36 000 €
- Porte de Champagne : 540 000 €
- Fontaine à Saint-Martin-de-Lamps : 14 000 €



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

- Étanchéité et isolation toit école : 44 000 €
- Chauffage école : 300 000 €
- Éclairage place de la République : 46 000 €
- Démolition maisons avenue du général Leclerc : 60 000 €
- Travaux de voirie : 188 000 €
- 1^{ère} tranche de rénovation de l'éclairage public : 90 000 €

Les subventions seront sollicitées auprès des différentes institutions.

La DRAC accorde 60% de subventions pour les travaux relatifs à la porte de Champagne et 50% sur la main d'œuvre.

Le département verse 8 000 € de FAR pour les travaux d'étanchéité et d'isolation du toit de l'école.

Les autres subventions seront sollicitées au fur et à mesure de la constitution des dossiers notamment des devis.

Nicolas Cousin : TVA à taux réduit pris en compte ?

Dominique Valignon : TVA à taux réduit pas beaucoup et peu de différence avec FCTVA.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune de Levroux.

Délibération 2020-56 : Budget primitif assainissement 2021

Section de fonctionnement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	94 100,00	66 200,00
66	Intérêts d'emprunts	4 001,12	3 171,10
042	Opérations d'ordre entre section	125 158,22	124 149,74
TOTAL		223 259,34	193 520,84

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	BP 2021
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	110 000,00	120 000,00
74	Subvention d'équilibre du budget principal	23 338,50	14 511,58
75	Autres produits de gestion courante	6 200,00	6 200,00
042	Opérations de transfert entre section	52 809,26	52 809,26



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

TOTAL	223 559,34	193 520,84
-------	------------	------------

Section d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2020	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	6 250,40	6 250,40
21	Immobilisation corporelles	550 504,04	60 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	6 098,56
040	Opérations transfert entre sections (amortissements)	52 809,26	52 809,26
TOTAL		609 563,70	125 158,22

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2020	BP 2021
040	Opérations de transferts entre sections	124 653,97	125 158,22
TOTAL		609 059,45	125 158,22

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du budget assainissement de la commune de Levroux.

Décisions modificatives budget 2020

Ce point à l'ordre du jour était prévu au cas où il y ait des décisions modificatives à prendre d'urgence avant la fin de l'année.
Il est supprimé.

Délibération 2020-57 : Tarifs 2021

CAMPING MUNICIPAL

BUNGALOW (Délibération 2107/80 du 22/12/2017)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
BASSE SAISON (autres périodes)		
la nuitée	35 €	40 €
la semaine	165 €	200 €



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

le mois	420 €	600 €
MOYENNE SAISON (mai, juin, septembre, petites vacances scolaires)		
la nuitée	40 €	45 €
la semaine	170 €	280 €
le mois	520 €	850 €
HAUTE SAISON (juillet-août)		
la nuitée	50 €	55 €
la semaine	220 €	350 €
SERVICES		
Forfait petit ménage	30 €	Supprimé
Forfait gros ménage	60 €	60 €
Caution (par semaine)	0 €	200 €
LINGE		
Literie 140x190 par semaine (drap house, drap plat, 2 taies)	5 €	5 €
Literie 80x190 par semaine (drap house, drap plat, 1 taie)	4 €	4 €
Gant de toilette (vente)	1,50 €	Supprimé
Serviette de toilette 50 x 100 (par semaine)	0,90 €	Supprimé
Drap de bain 70 x 140 (par semaine)	1,50 €	Supprimé
Torchons (par semaine)	0,90 €	Supprimé
EMPLACEMENT TENTE ET CARAVANE (Délibération 2014/92 du 18/11/2014) (le camping n'est plus en activité depuis 2018)	TARIFS 2020	TARIFS 2021
1 personne	2,20 €	4,50 €
2 personnes	-	7,00 €
3 personnes et plus (dans la limite de 5 personnes par emplacement)	-	11,00 €
Enfant de moins de 3 ans	-	Gratuit
Caravane ou grande tente	2,20 €	5,00 €
SERVICES		
Électricité	2,20 €	3,00 €
Stationnement véhicule	2,20 €	3,00 €
Garage mort	3 €	Supprimé



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Lave-linge (/ lessive)	2 €	2,50 €
------------------------	-----	--------

CIMETIÈRE

LEVROUX ET SAINT-MARTIN-DE-LAMPS (Délibération 2107/80 du 22/12/2017) - (Délibération 2016/72 du 4 mai 2016)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
CONCESSION AU SOL (m²)		
30 ans	110 €	110 €
50 ans	170 €	170 €
CONCESSION COLOMBARIUM (1 case)		
15 ans	165 €	113 €
30 ans	330 €	225 €
FRAIS COMMUN (Délibération 2107/80 du 22/12/2017)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
CAVEAU PROVISOIRE		
Ouverture	12 €	20 €
Frais de séjour (/ jour)	2 €	5 €
SERVICE		
Redevance inhumation	35 €	35 €
Taxe dispersion des cendres	35 €	35 €
Taxe de scellement d'urne sur concession au sol	35 €	100 €
Vacation funéraire	25 €	25 €

DROIT DE PLACE

MARCHÉ HEBDOMADAIRE (Délibération 2020/44 du 15/10/2020)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
ABONNÉ		
Minimum de perception	2,80 €	2,80 €
Le mètre linéaire supplémentaire	0,55 €	0,55 €
NON ABONNÉ		
Minimum de perception	3,00 €	3,00 €
Le mètre linéaire supplémentaire	1,00 €	1,00 €
TARIF ANNUEL		



Ville de
LEVROUX
D É P A R T E M E N T D E L ' I N D R E

Réservé aux commerçants de Levroux (vérification par le numéro SIREN)	15,00 €	15,00 €
AUTRE		
Camion avec vente sur catalogue	60,00 €	60,00 €
SERVICE		
Branchement électrique	1,00 €	1,00 €
MARCHÉ DE NOËL (Nouvelle délibération)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
EXPOSANT DE LEVROUX		
Emplacement couvert de 2m Sous barnum collectif ou petit stand individuel. Place limitée, attribuée en fonction des disponibilités	-	Gratuit
Emplacement de plein air Afin d'éviter d'empiéter sur les zones de passage du public, aucun étalage en dehors des zones d'emplacement ne sera autorisé.	-	Gratuit
EXPOSANT HORS LEVROUX		
Emplacement couvert de 2m Sous barnum collectif ou petit stand individuel. Place limitée, attribuée en fonction des disponibilités	-	3,00 €
Emplacement de plein air Afin d'éviter d'empiéter sur les zones de passage du public, aucun étalage en dehors des zones d'emplacement ne sera autorisé.	-	3,00 €
Emplacement de plein air le mètre supplémentaire au-delà de 3m Afin d'éviter d'empiéter sur les zones de passage du public, aucun étalage en dehors des zones d'emplacement ne sera autorisé.	-	1,00 €
SPECTACLE (Délibération 2015/3 du 17/02/2015)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Emplacement	30,00 €	50,00 €

LOCATION DE SALLE

SALLE JEAN-HOLLEBECQUE (Délibération 2017/81 du 22/12/2017)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
HABITANT DE LEVROUX		



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Location 1 jour	93,00 €	100,00 €
Location 2 jours	138,00 €	140,00 €
Forfait week-end (vendredi 14h au lundi 9h)	-	180,00 €
PERSONNE EXTÉRIEUR		
Location 1 jour	128,00 €	130,00 €
Location 2 jours	164,00 €	170,00 €
Forfait week-end (vendredi 14h au lundi 9h)	-	210,00 €
ASSOCIATIONS		
Associations de Levroux (/ jour) Gratuit une fois par an pour les assemblées générales	gratuit	50 €
DIVERS		
Caution de réservation	155,00 €	200,00 €
Forfait nettoyage	30,00 €	40,00 €
MAISON DU PEUPLE Délibération 2107/80 du 22/12/2017	Tarifs 2020	Tarifs 2021
HABITANT DE LEVROUX		
Location 1 jour	130 €	135 €
Location 2 jours	-	270,00 €
Forfait week-end (vendredi 14h au lundi 9h)	-	450,00 €
PERSONNE EXTÉRIEUR		
Location 1 jour	200 €	210 €
Location 2 jours	-	420,00 €
Forfait week-end (vendredi 14h au lundi 9h)	-	500,00 €
ASSOCIATIONS		
Associations de Levroux (/ jour) Gratuit une fois par an pour les assemblées générales	70 €	75 €
Associations hors Levroux (/ jour)	200,00 €	210 €
DIVERS		
Caution de réservation	200 €	200 €
Forfait nettoyage	60 €	60 €



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

SALLE JABENEAU Délibération 2107/80 du 22/12/2017	Tarifs 2020	Tarifs 2021
HABITANT DE LEVROUX		
Location 1 jour	60 €	65 €
Location 2 jours	-	130,00 €
Forfait week-end (vendredi 14h au lundi 9h), avec cuisine	-	170,00 €
PERSONNE EXTÉRIEUR		
Location 1 jour	100 €	105 €
Location 2 jours	-	210,00 €
Forfait week-end (vendredi 14h au lundi 9h)	-	250,00 €
ASSOCIATIONS		
Associations de Levroux (/ jour) Gratuit une fois par an pour les assemblées générales	35 €	40 €
Associations hors Levroux (/ jour)	100,00 €	120 €
DIVERS		
Caution de réservation	200 €	200 €
Forfait nettoyage	30 €	40 €
MAISON DU PEUPLE + SALLE JABENEAU Délibération 2107/80 du 22/12/2017	Tarifs 2020	Tarifs 2021
HABITANT DE LEVROUX		
Location 1 jour	-	200 €
Location 2 jours	-	400,00 €
Forfait week-end (vendredi 14h au lundi 9h)	-	450,00 €
PERSONNE EXTÉRIEUR		
Location 1 jour	-	275 €
Location 2 jours	-	550,00 €
Forfait week-end (vendredi 14h au lundi 9h)	-	600,00 €
ASSOCIATIONS		
Associations de Levroux (/ jour) Gratuit une fois par an pour les	70 €	115 €



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

assemblées générales		
Associations hors Levroux (/ jour)	200,00 €	330 €
DIVERS		
Caution de réservation	-	400 €
Forfait nettoyage	-	100 €
CUISINE Délibération 2107/80 du 22/12/2017	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Habitants et entreprises de Levroux (/ jour)	35 €	37 €
Associations de Levroux (/ jour)	20 €	22 €
Associations, habitants et entreprises hors Levroux (/ jour)	40 €	45 €
Forfait ménage	40 €	40 €

ÉTANG - PÊCHE

LES ORBIDAS, Levroux - LA RIBOULEAU Saint-Martin-de-Lamps (Délibération 2107/80 du 22/12/2017) - (Arrêté 8 du 24/04/2008)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
CARTE JOURNÉE		
Adulte	4,50 €	5,00 €
Enfant / jour (-16 ans)	2,80 €	3,00 €
Enfant / jour (-12 ans)	Gratuit	Gratuit
CARTE ANNUELLE		
Adulte	52 €	55,00 €
Enfant (-16 ans)	34 €	35,00 €
Enfant (-12 ans)	Gratuit	Gratuit
ASPELL		
Adulte / jour	3,80 €	4,00 €
Enfant / jour (-16 ans)	2,30 €	2,50 €
Enfant / jour (-12 ans)	Gratuit	Gratuit
Adulte abonnement	45 €	48,00 €
Enfant abonnement (-16 ans)	26 €	27,00 €
Enfant abonnement (-12 ans)	Gratuit	Gratuit



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

PISCINE

ENTRÉE (Délibération 2107/80 du 22/12/2017)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
UNITÉ		
Adulte	1,50 €	2,00 €
Étudiant / demandeur d'emploi	-	1,50 €
Enfant (moins de 4 à 16 ans)	-	1,00 €
Bébé (moins de 4 ans)	Gratuit	Gratuit
Soirée nocturne augmentation par rapport au tarif normal	-	2,00 €
CARTE 10 PASSAGES		
Adulte	13 €	18 €
Étudiant / demandeur d'emploi	-	13 €
Enfant (moins de 4 à 16 ans)	-	9,00 €
Bébé (moins de 4 ans)	Gratuit	Gratuit
Tarif de groupe (enfant /adulte)	0,80 €/ 1,30 €	Supprimé

JARDINS FAMILIAUX

(Délibération 2107/80 du 22/12/2017)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Location (l'are) / an	5 €	7 €

ASSAINISSEMENT

RACCORDEMENT (Délibération 2107/80 du 22/12/2017)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Redevance de raccordement	220 €	250 €
Frais d'installation siphon complémentaire	350 €	400 €
COMPTEURS DIVISIONNAIRES (Délibération 2107/80 du 22/12/2017)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Installation	80 €	80 €
Renouvellement	55 €	55 €



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNICATION

PANNEAU LUMINEUX		
Forfait message (2,80€ le mot)	15 €	Gratuit
MAGAZINE MUNICIPAL		
Publicité pleine page	-	150 €
Publicité 1/2 page	-	75 €
Publicité 1/4 page	-	37,50 €

ESPACE ENTREPRISE EMPLOI

BOUTIQUES (Délibération 2017/2 du 16 janvier 2017)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Forfait annuel associatif	600 €	600 €

REPAS

SENIOR (Délibération 2016/88 du 11/07/2016)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Levroux services	4,20 €	4,20 €
CANTINE (Délibération 2013/24 du 26/03/2013)	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Repas enfant pour les enfants scolarisés à Levroux	2,80 €	3,00 €
Repas adulte pour les agents de Levroux, Communauté de communes et Syndicat des eaux	5,60 €	6,00 €
Repas adulte, invité	-	9,00 €



Ville de
LEVROUX
D É P A R T E M E N T D E L ' I N D R E

VOIRIE

TRAVAUX VOIRIE	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Bateau pour première construction	-	Gratuit
Création d'un bateau pour aménagement devant portail ou garage existant	-	Gratuit
Création d'un bateau pour aménagement devant portail ou garage à construire		1 200,00 €
Autres cas	-	1 200,00 €

Séverine Pivot : Qu'en est-il d'une possibilité de tarifs terrasse et échafaudage évoqués lors de la commission des finances ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Cette tarification sera étudiée lors d'une prochaine commission des finances et sera prévue en délibération.

Nicolas Cousin :

- Bungalows pourquoi ne pas fournir des bons d'achats locaux ?
- Tarifs cantine, beaucoup d'impayés ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : La mise en place d'une procédure de dématérialisation de la cantine sera bientôt en cours permettant de faciliter les mises en paiement.

La cantine augmente légèrement car pas d'augmentation depuis de nombreuses années.

Sur le camping, il y a eu une recherche sur les campings environnants et une harmonisation des tarifs pour plus de cohérence.

Pour information, si tout va bien réouverture du camping cet été via l'installation d'un algecco pour permettre accès aux sanitaires et aux douches.

La question se pose quant à un accès gratuit à la piscine pour les locataires de bungalows, ce sera à étudier.

Le conseil municipal adopte par 24 voix pour et 3 abstentions l'ensemble des tarifs.



Délibération 2020-58 : Location à M. Charretier

M. Jean-Claude Charretier bénéficie actuellement d'une convention de mise à disposition à titre gracieux pour un local situé 2 rue du 4 septembre.

Cette convention se termine le 28 février 2021.

M. Charretier souhaiterait continuer à bénéficier de ce local.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition avec M. Charretier pour ce même local pour une durée d'un an pour un montant de 100 euros mensuels.

Délibération 2020-59 : Désignation représentant défense civile

Ce délégué à la défense, désigné en délibération de votre conseil municipal, pourra utilement être mobilisé sur des missions de défense civile et notamment sur les questions de sécurité civile. Il sera l'interlocuteur privilégié pour la Défense.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Michel Sémion.

Délibération 2020-60 : Ajout membre Commission Attractivité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter Léa Trémeau en tant que membre de la Commission Attractivité et Événementiel, Patrimoine, Famille, Éducation et Jeunesse, Sports et Loisirs

Délibération 2020-61 : Renouvellement bail civil avec TDF sur 20 ans

La commune et TDF ont signé en date du 12/01/2005 un bail civil s, complété par son avenant N°1 du 23/08/2012 afin de consentir à la location Une parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune de Levroux (36110), lieu-dit "Les Orbidas", section P n° 1067, pour une contenance de 80 m².

Ce terrain comporte un pylône d'une hauteur d'environ 40 m permettant d'assurer la bonne distribution du réseau mobile.

Il y avait 2 options soit de vendre le terrain pour la somme de 45 000 euros soit le louer pour une durée de 20 ans avec un loyer annuel de 4 500 euros qui sera revalorisé de 1% par an.



Le conseil municipal donne à l'unanimité l'autorisation au maire de signer ce renouvellement de bail pour une durée de 20 ans.

Délibération 2020-62 : Bâtiment la coupole à l'euro symbolique

La propriétaire du bâtiment La coupole situé 3 rue Hoche à Levroux a proposé à la commune de céder le bâtiment pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette acquisition à l'euro symbolique et autorise le maire à signer tous les documents permettant cette acquisition.

Délibération 2020-63 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport est disponible en annexe 1.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Délibération 2020-64 : Dénomination des rues du hameau le Meez

Le hameau du Meez n'a pas de noms de rue ce qui engendre des difficultés pour les livraisons mais surtout pour les interventions des secours.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner les noms de rue suivants et les numérotations suivantes:

Chemin de la Garenne :

n°02 : BOURDAIRE Dominique



Ville de
LEVROUX
D É P A R T E M E N T D E L ' I N D R E

n°02 bis : DELANNEAU Léa
n°04 : BENARD Alain
n°01 : MANCOIS Thérèse
n°03 et 05: MOULINS Thierry
n°05 bis : SALINGRE Jérémy
n°07 : DEMEIRA Laurent
n°09 : PROSBT Catherine

Chemin de Romsac :

n°02 : BAUDAT Patrice

Chemin du Meez :

n°01 : ESAT
n°03 : LACOSTE Geneviève
n°05 : DUTERTE Jean-Pierre
n°07 : PILORGET Claude
n°07 bis : BIGOT Valérie et GUILLOT Nicolas
n°09 : PARLEBAS Edith
n°11 : DUTERTE Francis

n°02 : SEZILLE Cyrille
n°04 : LEPERLIER Yannick
n°06 : PALLEAU Nicolas
n°10 : LEGOFF Yoann
n°12 : Château d'eau

Chemin du Pavillon :

n°01 : FOSCHIA Sylvia
n°03 : VALTON Fabrice
n°05 : HODIN Laurence
n°07 : LEBARS Eric

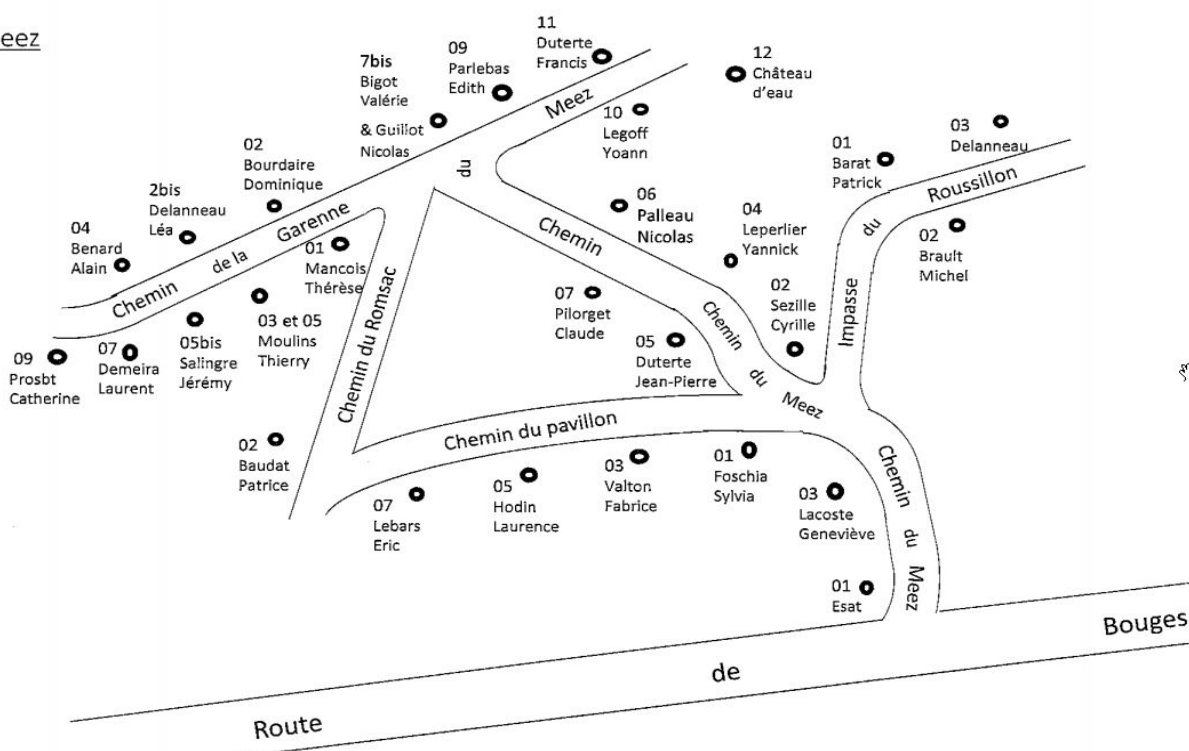
Impasse du Roussillon :

n°01 : BARAT Patrick
n°02 : BRAULT Michel
n°03 : DELANNEAU



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Le Meez



Délibération 2020-65 : Convention entretien petit étang avec ASPELL

L'ASPELL est propriétaire du petit étang à coté de celui des Orbidas.

Il y a une bande de gazon qui ceinture ce petit étang.

L'association nous demande si la commune pourrait assurer l'entretien du terrain qui ceinture l'étang en assurant la tonte en contrepartie de quoi l'association laisserait un droit de passage pour toute personne voulant emprunter ce pourtour notamment pour rejoindre l'étang des Orbidas en cas de mise en place d'une passerelle.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.

Délibération 2020-66 : Acquisition bande de terrain mise en place passerelle

Il existait il y a quelques années une passerelle permettant de relier le petit étang de l'ASPEL et l'étang des Orbidas.



Pour pouvoir remettre en place cette passerelle, il faudrait que la commune fasse l'acquisition d'une bande de terre du terrain jouxtant le petit étang pour pouvoir y implanter cette passerelle.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer tous les documents permettant cette acquisition.

Nicolas Cousin : Le prix est-il défini ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Non ce sera quelques centaines d'euros.

Martine Bertard : Est-ce possible d'étudier le projet de faire le tour de l'étang en voie carrossable ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Ce serait à envisager, pourquoi pas.

Délibération 2020-67 : Récupérateur eau de pluie

La commune ne dispose pas à ce jour de système de récupération de l'eau de pluie.

Ce système est composé d'une citerne souple de 150m³, d'une bâche anti désherbage d'un poste de relevage eaux de pluie et d'un filtre.

Un devis a été sollicité auprès de Frans Bonhomme et le montant s'élève à la somme de 5 740,71€ HT soit 6 888,85€ TTC.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à effectuer cette acquisition et de solliciter les subventions s'y afférant.

Séverine Pivot : Projet de plantations consommant moins d'eau ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Oui, Bernadette d'Armaillé travaille sur ce sujet et c'est prévu.

Délibération 2020-68 : Vente du silo

La commune est propriétaire d'un bâtiment situé rue du collège section D948 d'une surface de 550m².

Ce bâtiment appelé communément le silo avait acheté à l'hôpital de Levroux par acte notarié du 12 juillet 2017 pour un montant de 14 575,77 euros fais de notaire inclus.

M. Philippe Tricoche occupe déjà le local à titre suite à la convention signée et désire se porter acquéreur de ce bâtiment en l'état.



Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à vendre ce bâtiment à M. Tricoche pour la somme de 15 000€ et de signer tous les documents correspondants.

Nicolas Cousin : Quid des plaques en fibrociment ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Ce sera acté dans l'acte de vente que ce sera à la charge de M. Tricoche, de plus c'était convenu comme ça.

Délibération 2020-69 : Vente parcelle terrain ZA

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées P1480 (101m²), P1481 (876m²) et P1488 et YW19 (pour moins de 250 m²) situées dans la zone artisanale à l'adresse la pièce des jardins (voir plan ci-dessous).

M. et Mme Mardon souhaitent faire l'acquisition de ces parcelles pour y implanter un hangar de stockage qui sera surmonté de panneaux photovoltaïques.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à vendre ces parcelles à M. et Mme Mardon au prix de 1,07€ HT le m² (prix qui pourrait toutefois être ajusté selon des surcoûts liés à des frais de bornage) et de signer tous les documents correspondants.

Délibération 2020-70 : Commission attribution places multi-accueil

Le multi-accueil a une capacité d'accueil à ce jour qui est de 16 places.

Les démarches pour augmenter cette capacité sont en cours car à ce jour il n'y a plus de places disponibles pour accueillir de nouveaux enfants, il y a même une liste d'attente.

Pour pouvoir gérer au mieux l'attribution des places, le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer une commission d'attribution des places et de nommer les 3 membres suivants pour la composer :

- Sandrine Limet
- Pascale Descampeaux
- Agnès Pistien

Séverine Pivot : Quels seront les critères ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Ce sera d'abord réservé aux parents de Levroux qui travaillent, puis aux parents de la communauté de communes qui travaillent et enfin aux parents du canton qui travaillent.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de cette commission et la nomination des personnes susnommées.



Délibération 2020-71 : Exonération loyers COVID (E3, Restaurants...)

Dans le cadre du contexte sanitaire exceptionnel et suite à la mise en place du confinement, certains commerces ont eu l'obligation de fermer et certaines salles municipales ont été interdites d'accès.

Le conseil municipal décidé à l'unanimité de procéder aux exonérations suivantes :

	Loyers	
	Montant HT	
Commerces	Novembre	Décembre
Armurerie	500,00 €	
Truffier Christine	234,82 €	234,82 €
Herbier Gourmand	562,28 €	562,28 €
Associations		
Bader Jacqueline	15,00 €	15,00 €
Barrois Isabelle	15,00 €	15,00 €
Berry country dance	15,00 €	15,00 €
Dupuet Annie	15,00 €	15,00 €
Familles rurales	15,00 €	15,00 €
Groupement intercommunal Associations Familles	70,00 €	70,00 €
Label éloquence	15,00 €	15,00 €
Total	1 457,10 €	957,10 €
Total général	2 414,20 €	

Cette opération se comptabilisera par l'émission d'un mandat au compte 6718.

Les crédits au budget sont suffisants.

Délibération 2020-72 : Rémunération gardiennage collégiale

Les communes peuvent allouer une indemnité à la personne désignée par arrêté assurant le gardiennage des églises communales dont ils sont affectataires.

Afin de maintenir une certaine homogénéité sur l'ensemble du territoire et d'éviter des disparités dans le montant des indemnités servies, il a toujours été considéré que cette rétribution ne saurait dépasser un niveau modeste sans changer de caractère et que devait être fixé un plafond correspondant approximativement à la réalité des prestations effectuées.



Il ne s'agit pas en effet d'une présence constante, mais d'une visite régulière de l'église pour en surveiller l'état et rendre compte au maire des dégâts éventuellement constatés.

L'article 14 de l'ordonnance no 59-246 du 4 février 1959 ne permettant pas d'indexer l'indemnité sur les prix, il a été admis par le ministère du budget que le montant maximum pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle par application du pourcentage de majoration dont bénéficient les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées selon la même périodicité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rémunérer chaque année le gardien de l'église selon le barème maximal fourni par le ministère de l'intérieur.

Pour information, cette indemnité annuelle s'élève à 479,86€ pour l'année 2020.

Délibération 2020-73 : Recours aux services d'une diététicienne

L'alimentation d'un enfant doit lui apporter des aliments de bonne qualité pour répondre à ses besoins de croissance. Elle doit être équilibrée, variée et fractionnée en ration.

Il est recommandé aux chefs d'établissement de consulter des professionnels de la diététique ou de la nutrition.

En effet, la loi Égalim concernant la restauration collective comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective. Certaines sont d'ores et déjà en vigueur, d'autres entreront en application dans les mois à venir.

Par exemple, les services de restauration scolaire et universitaire, les services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux et des établissements pénitentiaires dont elles ont la charge doivent proposer, au 1er janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

De plus, les gestionnaires des restaurants collectifs (servant plus de 200 couverts par jour ce qui est notre cas) sont tenus de présenter à leurs structures dirigeantes un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas qu'ils proposent.

L'aide d'un professionnel devient donc indispensable.



Le conseil municipal autoriser le maire à l'unanimité à avoir recours aux services d'une diététicienne selon les modalités qui seront le plus adaptées que ce soit via des prestations de services ou un contrat.

Délibération 2020-74 : Recrutement accroissement temporaire d'activités

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien de la voirie.

La création à compter du 9 janvier 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 9 janvier 2021 au 8 janvier 2022 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353, indice majoré 329 du grade de recrutement.

Le conseil municipal autoriser à l'unanimité le maire à procéder à ce recrutement.

Alexis Rousseau-Jouhennet : je tiens à remercier le travail remarquable effectué par les services techniques notamment sur l'entretien global de la Ville.

Séverine Pivot : Peut-on faire appel à des contrats aidés ?

Sylvie Devers : à temps plein ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : oui ce sera un poste à temps-plein.

Délibération 2020-75 : Recrutement conseiller numérique

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance particulière des outils numériques, pour travailler, enseigner, soigner ou assurer la résilience des services publics et privés, dans un contexte épidémique. Elle a ainsi confirmé ce que nous savions déjà : le numérique est amené à prendre une place croissante dans nos vies de citoyens, de consommateurs, de travailleurs, d'apprenants et de parents.

Au-delà de la capacité à utiliser les outils et services numériques, c'est aussi une nouvelle grammaire qu'il faut s'approprier.

Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition de la mobilisation historique en faveur de l'inclusion numérique dans France Relance. 250 millions d'euros sont mobilisés par l'État afin de proposer une solution d'accompagnement au



numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux

Allouée sous forme de subvention, la prise en charge permet de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans. Pour une structure publique, la subvention totale s'élève à 50 000 euros par poste.

En échange du financement du conseiller numérique, la commune s'engage à :

- Assurer que le conseiller réalise des activités de montée en compétences du public (ateliers numériques, initiations au numérique), gratuites.
- Qu'il consacre une partie de son temps aux rencontres locales et nationales organisées pour la communauté et la formation continue, etc.
- Qu'il revête une tenue vestimentaire dédiée fournie par l'Etat.
- Tout mettre en œuvre pour sélectionner le candidat dans un délai maximum d'un mois sur la plateforme.
- Signer dans les 15 jours suivants un contrat avec ce candidat.
- Laisser partir le conseiller numérique en formation initiale ou continue.
- Mettre à sa disposition les moyens et équipements pour réaliser sa mission (ordinateur, téléphone portable, voiture si nécessaire).

Cet engagement est d'une durée minimale de 24 mois, mais l'État incite les collectivités à le prolonger pour lutter contre l'illectronisme.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à procéder à ce recrutement.

Séverine Pivot : Avez-vous communiqué pour inciter les jeunes levroussains à postuler ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Oui, notamment via les réseaux sociaux, d'ailleurs la publication a eu beaucoup de succès et a été de très nombreuses partagée.

Délibération 2020-76 : Convention Petites villes de demain

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

C'est 1 000 binômes commune(s)-intercommunalité qui seront accompagnés par le programme pour un montant de 3 milliards d'euros jusqu'en 2026.

La commune de Levroux a été sélectionnée pour en faire partie.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :



Ville de
LEVROUX
D É P A R T E M E N T D E L ' I N D R E

- **Le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- **L'accès à un réseau**, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- **Des financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Ainsi, l' élu est accompagné tout au long de son projet, de l'idée aux impacts : apport en compétences, réseau pour s'inspirer et affiner ses idées, des financements supplémentaires, et enfin des impacts appréciés et valorisés

Petites villes de demain comprend d'ores et déjà 60 mesures d'accompagnement, qui seront progressivement enrichies de nouvelles contributions des partenaires locaux et nationaux du programme et des nouveaux besoins identifiés.

Parmi les principaux apports du programme, dont pourront bénéficier les collectivités incluses dans Petites villes de demain, on peut notamment citer les dix mesures-clés :

- 1) le financement jusqu'à 75% du poste de chef de projet (modulation fonction de l'engagement dans une opération programmée de rénovation de l'habitat), pour accompagner la collectivité dans la définition et la conduite de son projet de territoire,
- 2) le financement de postes de managers de centre-ville (subvention de 40000 euros pour 2 ans) d'un diagnostic flash post-Covid (à 100 %) et comprenant un plan d'actions en faveur de la relance du commerce de centre-ville,
- 3) l'accompagnement sur 2 jours pour mener une co-construction sur des actions complexes (reconversion d'un site en friche par exemple),
- 4) la prise en charge d'une partie du déficit d'opération pour les projets de reconversion de friches urbaines, commerciales et industrielles, pour réaménager des terrains déjà artificialisés,
- 5) le financement de 1000 îlots de fraîcheurs et d'espaces publics plus écologiques,
- 6) la possibilité de bénéficier des réductions fiscales pour les travaux dans l'immobilier ancien (dispositif Denormandie), dans le cadre d'une opération de revitalisation de territoire,
- 7) la création de 800 France Services, d'ici 2022 dans les communes du programme (30 000 euros de subvention annuelle + formation et aides à l'investissement),
- 8) la création de 200 Fabriques du territoire, tiers-lieux regroupant des services liés au numérique (télétravail, ateliers partagés...) profitant à l'ensemble du territoire,
- 9) le déploiement de 500 Micro-Folies, tiers-lieux numériques culturels développés par l'établissement public de la Villette et financés jusqu'à 80% par l'État,
- 10) les aides financières et l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine pour accélérer la rénovation du patrimoine non classé.



Le conseil municipal autoriser à l'unanimité le maire à signer la convention d'adhésion avec le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Délibération 2020-77 : Recrutement chef de projet dans le cadre Petites villes de demain

Le financement jusqu'à 75% du poste de chef de projet (modulation fonction de l'engagement dans une opération programmée de rénovation de l'habitat), pour accompagner la collectivité dans la définition et la conduite de son projet de territoire fait partie des mesures-clés que permet l'adhésion à petites villes de demain.

Ce recrutement serait fait en partenariat avec une autre commune retenue et adhérent à Petites villes de demain, le poste serait donc pris en charge à 50% par chaque commune.

Alexis Rousseau-Jouhennet indique que ce poste sera partagé avec la commune de Vatan.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à procéder à ce recrutement.

Délibération 2020-78 : Statuts Cocorel

M. le maire informe les conseillers municipaux de la modification des statuts de la Communauté de communes de la région de Levroux proposée par M. le Président, en concertation avec MM. les maires du territoire.

Ce projet de statuts a plusieurs objectifs :

- Se mettre en conformité avec la loi (loi engagement et proximité du 19 décembre 2019), suite à la suppression de la catégorie des compétences optionnelles pour les communautés de communes et communauté d'agglomération. Les compétences concernées basculent en tant que compétences facultatives pour continuer à être exercées par l'EPCI (article 3 – compétences B1-B2-B3).
- Ajouter la compétence de Maison France Services (article 3 – compétence B4).
- Permettre l'attribution de subventions par la Communauté de communes aux associations, suite au contrôle de légalité de M. le Préfet de l'Indre sur la subvention attribuée à l'association « Écurie berrichonne ». Il est proposé une nouvelle rédaction pour cette compétence (article 3 – compétence B7).

Les statuts sont joints en annexe 2.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts.



Sylvie Devers : Quid de la maison culturelle ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : L'association va être dissoute car le tourisme n'avait pas été transféré, le Président est averti.

De plus, l'association Levroux services devrait également être dissoute car cette mission de livraison de repas à domicile devrait à terme être gérée par le CCAS.

Délibération 2020-79 : Comité des œuvres sociales de Levroux

M. le maire rappelle aux conseillers municipaux que le COS regroupe en plus de la Commune, les agents de la Communauté de Communes de la Région de Levroux et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Levroux.

Le règlement du COS de Levroux prévoit le paiement d'une cotisation annuelle de 0,10 € par point majoré (situation au 1er janvier), proratisée en fonction de la quotité de travail, pour les salariés en activité et d'une cotisation équivalente à la cotisation du Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour les retraités. Pour information, la cotisation annuelle au CNAS pour un actif est de 212 € et de 137,80 € pour un retraité.

Par délibération du 29 août 2019, le conseil municipal prend en charge la totalité des cotisations versées au COS des agents actifs de la commune de Levroux.

Concernant les retraités, Monsieur le maire propose que la commune de Levroux prenne en charge tout ou partie de la cotisation annuelle des retraités qui est de 134,50 € pour 2019 (à hauteur de 5% par année complète réalisée dans l'établissement (avec un minimum de 5 ans réalisés dans la structure afin de pouvoir bénéficier de cette participation et dans la limite de 100%)).

Ce choix de prise en charge à 100% par la collectivité peut engendrer des frais importants pour la commune sans que les agents bénéficient d'une quelconque contrepartie.

Il semble judicieux que cette adhésion au COS résulte d'une démarche volontaire des agents et qu'il reste donc à leur charge une participation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- ***Pour les actifs, de prendre en charge cette cotisation annuelle mais de laisser un reste à charge pour chaque salarié, a minima, de 30 € pour les agents de catégorie C, 35 € pour les agents de catégorie B et 45 € pour les agents de catégorie A,***
- ***Pour les retraités, de prendre en charge cette cotisation annuelle à hauteur de 5 % par année complète effectivement réalisée au sein de la commune de Levroux, dans la limite d'un reste à charge pour chaque retraité, a minima, de 15 € pour les agents de catégorie C, 17,50 € pour les agents de catégorie B et 22,50 € pour les agents de catégorie A.***



Séverine Pivot : Je trouve ça un peu cher notamment pour les agents C.

Délibération 2020-80 : Convention SDEI :

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) sur le territoire du département de l'Indre, et notamment sur le territoire de la commune de Levroux qui lui a transféré cette compétence.

Le Syndicat a décidé d'instaurer un mécanisme d'aide financière sous forme de fonds de concours dans le cadre décrit par l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après, CGCT) tel que modifié récemment par l'article 259 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 *de finances pour 2019*.

Ainsi, en vertu de l'article L. 5212-26 du CGCT, « la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre » peut donner lieu au versement de fonds de concours entre un syndicat exerçant la compétence d'AODE et ses membres. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Le SDEI a décidé de permettre à ses communes membres de bénéficier de fonds de concours destinés à financer la réalisation d'un équipement public local en matière de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

La Commune de Levroux souhaite pouvoir bénéficier de ces fonds de concours au titre des équipements publics entrant dans ces catégories, réalisés ou à réaliser en 2020 sous sa maîtrise d'ouvrage ou à son initiative.

Le SDEI a, à cette fin, proposé une convention organisant le versement de fonds de concours au bénéfice de la commune au titre de l'année 2020.

Cette convention permettra à la commune de notamment bénéficier d'une subvention pour les travaux d'éclairage déjà financés à 70% d'un montant de 10% des travaux HT soit 3 815€.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.



Délibération 2020-81 : Subvention DRAC suite traitement insectes reliques et statues à la collégiale

Un devis a été sollicité pour traiter des reliques et une statue situées à la collégiale.
La DRAC se propose de nous subventionner à hauteur de 40%.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à demander le versement de subvention.

Délibération 2020-82 : Subvention DRAC porte de Champagne

Les travaux de la porte de Champagne vont se dérouler en 2 tranches pour que nous puissions toucher un montant maximal de subventions notamment par le fonds départemental architectural.

De plus, la DRAC nous a confirmé par courriel du 12 décembre 2020 que nous toucherons bien 60% de subventions pour chaque tranche (dans la limite des crédits disponibles).

Le plan de financement pour la porte de Champagne serait donc le suivant :

○ Pour la tranche ferme

Total des travaux HT	: 185 947,17 €
Total de maîtrise d'œuvre	: 27 260,92 €
Honoraires SPS	: 2 200 €

Montant subventionnable :

Origine	Montant subventionnable	Taux	Montant	prévisionnel	des
subventions					
État/DRAC	215 408,09 €	60%		129 244,85 €	
Conseil Départemental	215 408,09€	35% plafonné à		40 000 €	

○ Pour la tranche conditionnelle

Total des travaux HT	: 226 144,48 €
Total de maîtrise d'œuvre	: 8 500,91 €
Honoraires SPS	: 2 200 €

Montant subventionnable :

Origine	Montant subventionnable	Taux	Montant	prévisionnel	des
subventions					
État/DRAC	236 845,39 €	60%		142 107,23 €	
Conseil Départemental	236 845,39 €	35% plafonné à		40 000 €	



Ville de
LEVROUX
D É P A R T E M E N T D E L ' I N D R E

Alexis Rousseau-Jouhennet : Pour information, il y aura également un versement par la fondation du patrimoine prévu pour un montant de 51 833€ et diverses autres actions sont engagées : cagnotte en ligne, mécénats, vente de tuiles,...

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à solliciter le versement de ces subventions.

Séverine Pivot : On recevra le détail ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : oui cela apparaîtra dans le compte-rendu.

Informations diverses :

- La station-service de M. Tricoche a été reprise par M. Ledoux et M. Paolazzi.
- Le prochain conseil communautaire se tiendra le mercredi 16 décembre.
- Vendredi 18 décembre se déroulera le marché de Noël.
- Arbre de Noël à Saint-Martin-de-Lamps dimanche 20 décembre.
- Projet de mise en sens unique de la rue du petit faubourg, reste à faire des réunions publiques et courriers aux riverains.
- Marquage au sol parking à coté de chez Couet (une dizaine de places) avec éventuellement mise en place d'une zone bleue.

Nicolas Cousin : Problème éclairage de l'école Clairefontaine.

David Sainson : Il faut une réflexion globale sur la sortie de l'école.

Alexis Rousseau-Jouhennet : En effet, c'est à étudier avec éventuellement une mise en sens unique de la rue du cherche-midi.

Séverine Pivot : Le stationnement sur les trottoirs sera-t-il étendu à tous les trottoirs de la commune ?

David Sainson : Cela demande réflexion pour que le stationnement soit matérialisé sur les voies notamment avec les collectivités ayant la compétence des différentes voies.

Martine Bertard : On fait marquage sur la place sans refaire le sol ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Le sol sera refait a minima.

Nicolas Cousin : Quid du transfert à l'ESAT ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : C'est en cours, de nombreux échanges ont lieu, nous sommes notamment en attente du permis de construire.



Ville de
LEVROUX
D É P A R T E M E N T D E L ' I N D R E

Nicolas Cousin : Où en est le suivi des noms des médecins qui ont été communiqués, ce serait bien qu'ils soient reçus.

Alexis Rousseau-Jouhennet : C'est prévu et un rendez-vous va être prochainement pris auquel est convié M. Cousin s'il veut y assister. De plus, pour pouvoir accueillir au mieux notamment tous les stagiaires en médecine, le logement au-dessus du musée du cuir est en cours de réfection.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Les marchés du samedi matin du 26 décembre et 2 janvier se tiendront les jeudi 24 et 31 décembre.

Les marchés du lundi matin 25 décembre et du 1er janvier se tiendront les mercredi 23 et 30 décembre.

La séance s'est levée à 20h04.

Le Maire

Alexis Rousseau-Jouhennet